



Projet de démonstration du

dépistage du cancer du poumon

Renseignements à l'intention des professionnels de la santé

Pourquoi le dépistage du cancer du poumon?

- Le cancer du poumon est le cancer parmi les plus fréquent et la première cause de décès par cancer au Québec et au Canada.
- Plus de 50 % des cancers du poumon sont diagnostiqués au stade IV, soit le stade le plus avancé.
- Le taux de survie à cinq ans pour un cancer du poumon aux stades I et II est de 53 à 92 %, au stade III de 13 à 36 % et au stade IV de 0 à 10 %.

Objectifs visés

- Diminuer la mortalité attribuable au cancer du poumon.
- Augmenter le nombre de cancers du poumon détectés à un stade précoce et ainsi augmenter les chances de succès des traitements.
- Détecter le cancer du poumon précocement avant même l'apparition des symptômes.
- Réduire le taux de tabagisme chez les participants au projet.

Décision éclairée

- Adopter une approche présentant l'ensemble des avantages et des inconvénients du dépistage en utilisant l'outil d'aide à la décision du projet.
- Tout type de dépistage est associé à des résultats faux positifs. Certains peuvent entraîner une investigation plus invasive avec des risques de complications ou conséquences majeures pour le participant.
- Un participant pourrait subir une intervention chirurgicale majeure.
- Effet potentiellement néfaste de l'accumulation de doses de radiation provenant du dépistage annuel et des examens supplémentaires parfois requis.

L'examen de choix pour le dépistage du cancer du poumon

La tomodensitométrie à faible dose (TAFD) est actuellement l'examen de choix pour détecter le cancer du poumon à un stade précoce et le seul ayant démontré sa capacité, dans un contexte structuré, à diminuer la mortalité par cancer du poumon.

L'importance de l'arrêt tabagique

L'arrêt tabagique est le premier moyen efficace de réduire les risques de développer un cancer et d'en décéder.

Projet de dépistage Québec.ca/depistagepoumon

- Projet qui a débuté en **juin 2021** dans huit établissements de la province.
- 3 000 personnes auront un dépistage annuel par TAFD à deux reprises sur une période de 24 à 28 mois.
- Les données collectées au cours des deux années permettront à l'INESSS et l'INSPQ de faire une évaluation du dépistage du cancer du poumon en contexte réel de soins au Québec.
- À la lumière de cette évaluation, le MSSS décidera si la mise en place d'un programme de dépistage du cancer du poumon est requis.

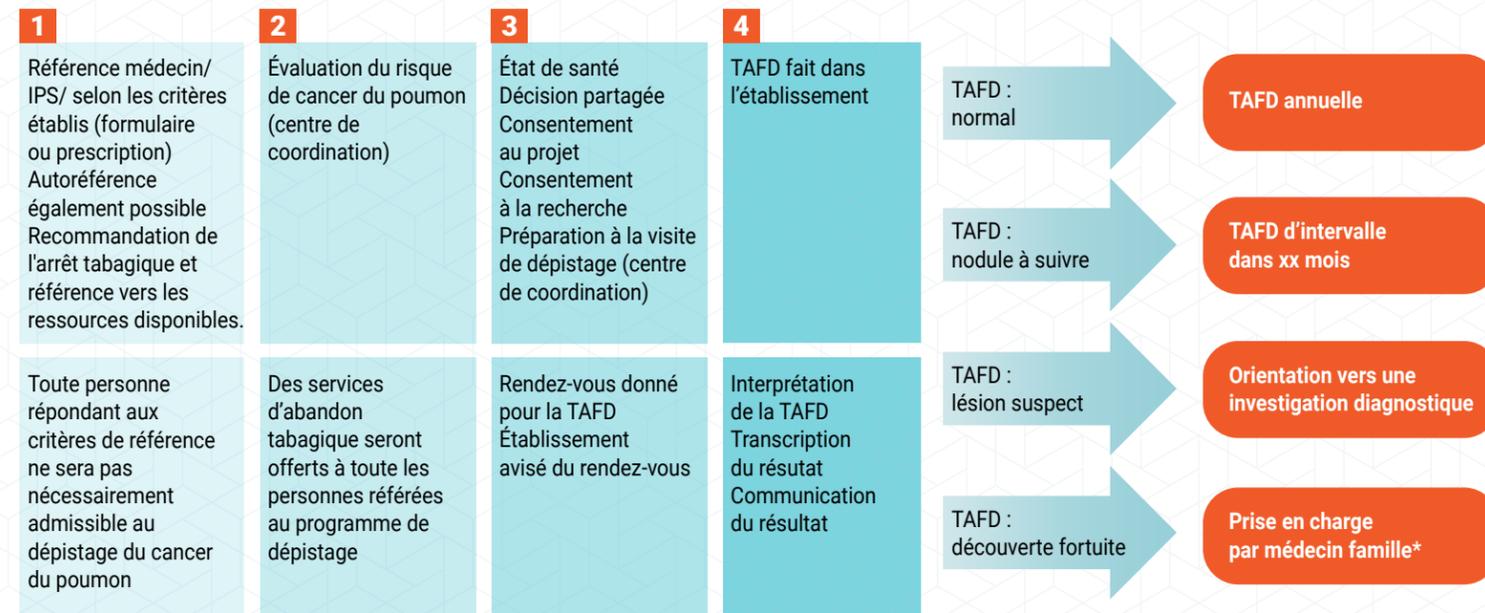
Population cible

L'admissibilité des personnes au projet de dépistage du cancer du poumon se fait après la vérification des deux critères ci-dessous.

- Critère 1** : Référence des personnes de 55 à 74 ans ayant fumé des cigarettes pendant 20 ans ou plus (pas nécessairement en années consécutives). Ancien fumeur qui a cessé depuis 15 ans et moins.
- Critère 2** : Par le personnel d'un centre de coordination, évaluation d'un risque $\geq 2\%$ avec la grille PLCOm 2012, évaluation d'un état de santé et consentement après procédure de décision partagée.

Il est estimé qu'une personne sur trois qui est orientée vers le dépistage du cancer du poumon sera admissible. Les personnes référées au programme de dépistage ne seront pas toutes admissibles.

Trajectoire du dépistage du cancer du poumon



- *Si la personne n'a pas de médecin de famille pour le suivi du résultat de la TAFD, l'établissement participant effectuera une démarche pour lui en trouver un pour ce suivi.
- Le médecin qui réfère au dépistage autorise le personnel du centre de coordination à assurer la coordination des rappels (TAFD d'intervalle et annuelle) et de la référence pour investigation des découvertes pulmonaires suspectes de cancer.

Évaluation du risque de cancer du poumon (PLCOm 2012)

Une évaluation du risque sera effectuée permettant d'estimer le pourcentage de risque que la personne développe un cancer du poumon dans les 6 prochaines années.

Les personnes suivantes ne devraient pas être référées au dépistage (critères d'exclusion)

- La personne ayant déjà reçu un diagnostic de cancer du poumon
- La personne ayant passé une TDM thoracique dans les 12 derniers mois
- La personne avec symptômes potentiellement suspects de cancer du poumon
- La personne ayant une comorbidité grave limitant la survie

Communication de renseignements issus du projet de dépistage

Le médecin qui réfère au dépistage recevra en simultané une correspondance selon la situation ainsi que le résultat de l'examen de dépistage (TAFD)

- La personne référée est admissible mais refuse le dépistage
- La personne référée n'est pas admissible
- La personne référée est orientée pour une évaluation diagnostique

Le rapport du radiologiste sera disponible dans le DSQ

Coordonnées

Courriel : depistagecancerpoumon@ssss.gouv.qc.ca Téléphone : 1 844 656-4312 Télécopieur : 1 418 656-1321
Page Web pour les professionnels de la santé : msss.gouv.qc.ca/depistagepoumon